

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 8 avril 2016

LE SCRUTIN PAR ANTICIPATION COMMENCE DEMAIN – VOTEZ N'IMPORTE OÙ DU SAMEDI 9 AVRIL AU SAMEDI 16 AVRIL

Grâce à la période de scrutin par anticipation de huit jours et aux différents centres situés dans toute la province, les résidents du Manitoba peuvent facilement exercer leur droit démocratique. L'élection aura lieu le mardi 19 avril, mais il est possible de voter par anticipation à partir de demain (le 9 avril) jusqu'au samedi 16 avril.

Les centres de scrutin par anticipation sont ouverts **de 8 h à 20 h tous les jours, sauf le dimanche où ils sont ouverts de 12 h à 18 h**. Toutefois, veuillez noter que les centres ne sont pas tous ouverts tous les jours durant le scrutin par anticipation.

Il y a 293 centres de scrutin par anticipation dans la province, y compris dans tous les bureaux du directeur du scrutin, ainsi que dans d'autres endroits pratiques comme des centres commerciaux, des campus universitaires, La Fourche et l'aéroport de Winnipeg.

Les électeurs admissibles peuvent voter dans **n'importe quel** centre de scrutin par anticipation. Pour être admissible à voter, il faut :

- être citoyen canadien;
- être âgé d'au moins 18 ans le jour du scrutin;
- avoir résidé au Manitoba depuis au moins six mois le jour du scrutin.

Les électeurs doivent présenter une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement (comme un permis de conduire) ou deux autres documents portant leur nom. Il sera également utile d'apporter sa fiche de recensement.

Les centres de scrutin par anticipation sont ouverts tous les jours dans le bureau du directeur du scrutin de chaque circonscription électorale et à d'autres endroits. Le site Web d'Élections Manitoba offre une liste complète des lieux et des dates http://www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/Advance_Voting, que l'on peut également consulter en téléchargeant l'application mobile, « Le Manitoba vote en 2016 ».

On invite les parents à aller voter avec leurs enfants. Chaque enfant recevra un autocollant « Futur électeur », alors que les électeurs recevront un autocollant « J'ai participé aux élections ». Pour de plus amples renseignements sur le projet Futurcitoyen d'Élections Manitoba, conçu pour promouvoir la participation des familles manitobaines aux élections, visitez le site <http://citizennext.ca/?lang=fr>.

-30-

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Porte-parole auprès des médias :

Alison Mitchell, gestionnaire des communications et des renseignements au public

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :

Estefania Wujkiw, agente des relations avec les médias

Téléphone : 204 945-5755

Courriel : ewujkiw@elections.mb.ca

Téléchargez la nouvelle application mobile d'Élections Manitoba, « Le Manitoba vote en 2016 », pour Apple, Android ou BlackBerry.